



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

Cette formation est conforme aux dispositions de l'**arrêté du 2 mai 2005** relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur. Formation régie par le ministère de l'intérieur

<b>Durée :</b>	35h00 de formation Soit 5 jours de 7h00	<b>Tarif :</b>	Cf. devis
<b>Modalités d'accès :</b>	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -documents justifiant les pré requis -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	<b>Délais d'accès :</b>	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO. Une demande auprès du S.D.I.S du lieu de formation doit être faite au moins deux mois avant la date prévue de l'examen
<b>Personnes en situation de handicap (PSH) :</b>			
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Selon planification Selon planification Chez le client	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 15 <b>Organisation de la formation :</b> présentiel, en continu
<b>Public visé :</b>	Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.3, d'une équivalence ou du diplôme "ERP" et "IGH" niveau 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. Chef de service ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607h d'activité durant les 36 derniers mois. Chef de service ayant dépassé la date limite de son recyclage..		
<b>Prérequis :</b>	<b>Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.3, d'une équivalence ou du diplôme "ERP" et "IGH" niveau 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3</b> - justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef de service durant les trente-six derniers mois - <b>Qualification de secourisme en cours de validité</b>		
<b>Objectifs :</b>	Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation pour être capable d'assurer efficacement la fonction chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Vérification triennale obligatoire avant la fin de validité de la précédente formation		
<b>Méthodes pédagogiques mobilisées :</b>	bac à feu écologique, outils informatiques, moyens de communication...	<b>Outils pédagogiques mobilisés :</b>	-support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire. -LOGICIEL QUIZZBOX
<b>Intervenant :</b>	Formateur qualifié disposant de l'habilitation nécessaire		
<b>Modalités d'évaluation :</b>	Contrôle par QCM blanc. Evaluation continue sur l'ensemble des séquences programmées au recyclage		
<b>Sanction de la formation :</b>	- Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. - Attestation de remise à niveau SSIAP3 - durée de validité 3 ans.  • Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur		
<b>Maintien des connaissances :</b>	3 jours (21h00) tous les 3 ans.		
<b>Contact :</b>	<b>Service commercial et administratif :</b> <b>Référent technique et pédagogique :</b> <b>Référent PSH :</b>	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie  <a href="mailto:afsia2@orange.fr">afsia2@orange.fr</a> 03.24.58.38.80	

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr)

### DETAIL DES COMPETENCES VISEES

SEQUENCE 1	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	3 h 00
<b>Thème</b>	<b>Connaître et mettre à jour les documents administratifs</b>	
<b>Contenu</b>	Les obligations en matière d'affichage Elaboration des cahiers de consignes Le permis de feu (GN 13) Suivi et planification des contrôles réglementaires Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.)	2 h 00
<b>Matériels et documentations recommandés</b>	Arrêté du 4/11/1993 relatif à l'affichage des panneaux et signaux de sécurité	
<b>Application</b>	Elaboration de consignes Rédaction d'un plan de prévention	1 h 00
<b>Remarque</b>	Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un Chef de service sécurité incendie	

SEQUENCE 2	COMMISSIONS DE SÉCURITÉ	3 h 00
<b>Thème</b>	<b>Rappel sur la composition et le rôle des commissions de sécurité</b>	
<b>Contenu</b>	Composition des commissions de sécurité ; Rôle des commissions de sécurité ; Missions des commissions de sécurité ; Documents à transmettre (notice de sécurité,) ou à tenir à disposition (registre de sécurité) ;	2 h 00
<b>Matériels et documentations recommandés</b>	Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales ; Règlement de sécurité dans les IGH Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié et circulaire du 22 juin 1995.	

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

<b>SEQUENCE 2</b>	<b>COMMISSIONS DE SÉCURITÉ</b>	<b>3 h 00</b>
<b>Application</b>	Exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité (mise en situation)	1 h 00

<b>SEQUENCE 3</b>	<b>REGLEMENTATION</b>	<b>7 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Evolution des textes réglementaires</b>	
<b>Contenu</b>	Règlement de sécurité dans les ERP : - dispositions générales, dispositions particulières et spéciales Règlement de sécurité dans les IGH Rappel des textes sur les moyens de secours Rappel sur le code du travail Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié	7 h 00
<b>Matériels et documentation recommandés</b>	Code de l'urbanisme, les différentes sections ; Code de la construction et de l'habitation, les différentes sections ; (chapitre: protection contre l'incendie et la panique dans les ERP et IGH) Code du travail (chapitre incendie) Code de l'environnement Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, particulières et spéciales ; Règlement de sécurité dans les IGH	

<b>SEQUENCE 4</b>	<b>NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL</b>	<b>2 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Les codes civil et pénal</b>	
<b>Contenu</b>	La délégation de pouvoir et la délégation de signature La responsabilité civile et responsabilité pénale Le délit de mise en danger de la vie d'autrui	2 h 00

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

<b>SEQUENCE 4</b>	<b>NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL</b>	<b>2 h 00</b>
<b>Remarque</b>	Cette séquence vise à apporter une culture générale en matière d'environnement juridique	

<b>SEQUENCE 5</b>	<b>FONCTION MAINTENANCE</b>	<b>2 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Les contrats de maintenance des installations de sécurité</b>	
<b>Contenu</b>	Contextes d'obligations réglementaires Aspects juridiques : - les contrats avec obligation de moyens - les contrats avec obligation de résultat Différents types de contrats : - le contrat de types "prédictifs" - le contrat de types "préventifs" - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs" Normalisation	1 h 30
<b>Application</b>	Analyse critique et retours d'expérience	0 h 30

<b>SEQUENCE 6</b>	<b>ETUDE DE CAS</b>	<b>3 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant</b>	
<b>Contenu</b>	Rappel de la méthode Lecture de plan	1 h 00
<b>Matériels et documentation recommandés</b>	Les règlements de sécurité Plans	
<b>Application</b>	Rédaction d'une notice technique de sécurité Correction de l'exercice	2 h 00

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

<b>SEQUENCE 6</b>	<b>ETUDE DE CAS</b>	<b>3 h 00</b>

<b>SEQUENCE 7</b>	<b>L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES</b>	<b>2 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et des décrets et arrêtés subséquents</b>	
<b>Contenu</b>	Les dispositions réglementaires : - Les commissions accessibilité - Les exigences réglementaires générales - Les exigences dimensionnelles et qualitatives - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) - Visite, réception par commission d'accessibilité	1 H 00
<b>Matériels et documentation recommandés</b>	Réglementation sur l'accessibilité	
<b>Application</b>	Analyse, critique et retours d'expérience	1 H 00

<b>SEQUENCE 8</b>	<b>ANALYSE DES RISQUES</b>	<b>5 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux</b>	
<b>Contenu</b>	Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens); Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel); Le plan de prévention (rappel); Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel) ;	3 h 00
<b>Matériels et documentations recommandés</b>	Textes réglementaires (article R123-43) Décret du 20 février 1992 relatif au plan de prévention Décret du 5 novembre 2001 relatif au document unique Arrêté du 22 août 2002 relatif au Document Technique Amiante Modèle de plan, compte rendu chantier, ...	
<b>Application</b>	Etude d'un cas pratique	2 h 00

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

<b>SEQUENCE 8</b>	<b>ANALYSE DES RISQUES</b>	<b>5 h 00</b>
<b>Remarque</b>	Il est souhaitable que ce cours soit réalisé par un coordonnateur Sécurité Protection Santé ou par un responsable de service sécurité en entreprise et justifiant d'une expérience minimale de 5 ans dans les domaines souhaités.	

<b>SEQUENCE 9</b>	<b>MOYENS DE SECOURS</b>	<b>2 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Evolution des textes règlementaires</b>	
<b>Contenu</b>	Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications) ; Moyens d'alerte des secours ; Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours ; Connaître et savoir exploiter un système de sécurité incendie.	2 h 00
<b>Matériels et documentations recommandés</b>	Les différents textes applicables SSI de catégorie A	

<b>SEQUENCE 10</b>	<b>ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE</b>	<b>6 h 00</b>
<b>Thème</b>	<b>Gestion du personnel et des moyens du service</b>	
<b>Contenu</b>	<p><u>Organisation du service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- service intégré, externalisé, mixte</li> <li>- notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires</li> <li>- notions de délit de marchandage.</li> </ul> <p><u>Recrutement</u></p> <p>Elaboration d'une fiche de poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le profil professionnel</li> <li>- les qualités humaines nécessaires</li> <li>- le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises.</li> </ul> <p><u>Missions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté</li> <li>- conformément à l'article GH 62.</li> </ul> <p><u>Equipements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les moyens de communication</li> <li>- les horodateurs</li> </ul>	4 h 00

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



## PROGRAMME DE FORMATION

### REMISE A NIVEAU

#### Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3 (S.S.I.A.P 3)

SEQUENCE 10	ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE	6 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI)</li> <li>- le matériel informatique</li> <li>- la tenue vestimentaire</li> <li>- le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes</li> <li>- etc.</li> </ul> <p><u>Organiser les rondes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la ronde d'ouverture et de fermeture</li> <li>- les rondes à horaires fixes, aléatoires</li> <li>- les rondes horodatées et à itinéraire programmé.</li> </ul> <p><u>Documents du service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité</li> <li>- les documents de fonctionnement :</li> <li>- les tableaux et plannings</li> <li>- la main courante</li> <li>- le recueil des procédures, des consignes</li> <li>- le classeur des rapports de rondes et d'intervention</li> <li>- les inventaires des matériels équipements</li> <li>- le plan d'archivage</li> <li>- les plans de l'établissement</li> <li>- classeur contenant les qualifications et aptitude médicale des personnels.</li> </ul>	
<b>Matériels et documentations recommandés</b>	Matériels informatiques Logiciels adaptés	
<b>Application</b>	Établir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité	2 h 00

**A.F.S.I.A**

Site internet : [www.afsia.fr](http://www.afsia.fr) – Tél. 03.24.58.38.80 – [afsia2@orange.fr](mailto:afsia2@orange.fr) – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOP1 pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646